



Naissances 2016 à Mayotte

Une natalité record

En 2016, 9 500 enfants sont nés à Mayotte de mères domiciliées sur le territoire, soit le plus haut niveau jamais enregistré. Le nombre de naissances a ainsi augmenté de 45 % entre 2013 et 2016. Les mères natives de l'étranger sont les principales contributrices de cette forte progression. Les trois quarts des enfants nés en 2016 ont une mère de nationalité étrangère, comorienne pour la plupart. La moitié ont un père de nationalité étrangère. Mais près de six bébés sur dix ont au moins un de leurs parents français.

À la naissance de leurs enfants, les mères sont plus jeunes que dans le reste de la France. Les deux tiers des accouchements se font à Mamoudzou. Neuf naissances sur dix ont lieu hors mariage civil, le mariage étant principalement coutumier.

Sébastien Merceron, Insee

À Mayotte, département le plus jeune de France, le nombre de naissances a fait un bond de 45 % entre 2013 et 2016 (figure 1). En 2016, 9 500 bébés naissent de mères domiciliées à Mayotte, alors qu'en 2013 6 560 bébés ont vu le jour. Le nombre de naissances dépasse les niveaux atteints jusqu'à présent dans le département.

En comparaison, 2 230 naissances de moins ont été enregistrées en 2016 en Guyane, dont le nombre d'habitants est pourtant proche de celui de Mayotte.

Forte progression des naissances de mères nées aux Comores

En 2016, trois quarts des enfants sont nés d'une mère native de l'étranger. Celles-ci sont les principales contributrices de la forte progression du nombre de naissances à Mayotte. En particulier, les mères nées aux Comores mettent au monde 69 % des bébés nés sur le sol mahorais en 2016, soit une progression de 7 points par rapport à 2014 (figure 2). Entre 2014 et 2016, elles ont donné naissance à 2 000 enfants supplémentaires (+44 %). Quant aux mères natives de Madagascar, elles contribuent en 2016 à 5 % des bébés de Mayotte, soit 470 nourrissons contre 290 naissances l'année précédente. En comparaison, la hausse des naissances issues de mères natives de Mayotte est très modeste : 100 naissances de plus en 2016 par rapport à 2014, soit une augmentation de 5 %.

Moins de 2 % de ces mères natives d'un pays étranger ayant accouché à Mayotte en 2016 ont la nationalité française. Au

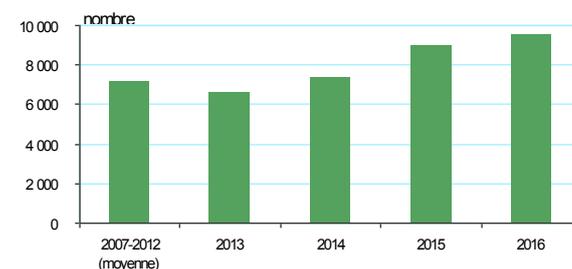
niveau national, les Comores apparaissent désormais parmi les nationalités les plus fréquentes des mères étrangères.

4 enfants sur 10 nés de parents étrangers

Parmi les départements français, c'est à Mayotte que la proportion de naissances de mères de nationalité étrangère est la plus élevée (74 %), loin devant la Guyane (51 %) et la Seine-Saint-Denis (41 %, figure 3). Parallèlement, un enfant sur deux est né en 2016 d'un père de nationalité étrangère, principalement comorienne ; cette proportion est identique à celle de 2015. Au final, le nombre d'enfants nés de parents tous deux de nationalité étrangère augmente fortement. Ils représentent 42 % des naissances en 2016, contre 28 % des naissances en 2014 (figure 4).

1 La forte croissance du nombre de naissances est récente

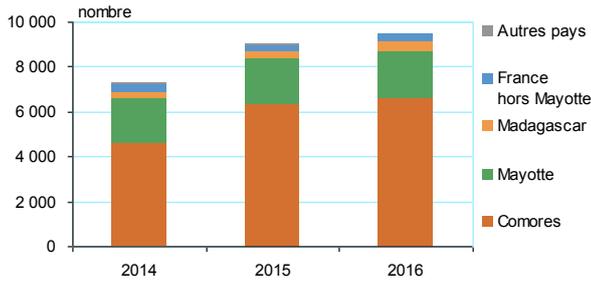
Naissances vivantes à Mayotte en 2016, de mères domiciliées à Mayotte, selon l'année de naissance



Source : Insee, statistiques de l'état civil.

2 Les trois quarts des mères des enfants nés en 2016 sont natives de l'étranger

Naissances vivantes à Mayotte en 2016, de mères domiciliées à Mayotte, selon le lieu de naissance de la mère



Source : Insee, statistiques de l'état civil.

La proportion de nouveau-nés dont au moins un des parents est français diminue donc nettement. Mais leur nombre augmente, passant de 5 200 en 2014 à 5 500 en 2016. Ceux-ci acquièrent directement la nationalité française par filiation.

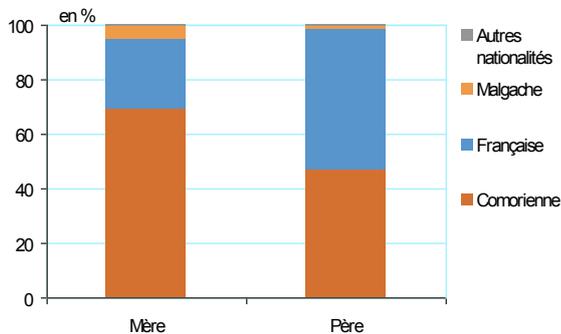
Deux tiers des mères accouchent à Mamoudzou

La maternité de Mamoudzou concentre les deux tiers des accouchements. La grande majorité des autres naissances sont prises en charge dans les maternités de Dzaoudzi, Dzoumogné, Kahani et Mramadoudou.

À la naissance de leurs enfants, les mères sont âgées en moyenne de 28 ans : elles ont deux ans de moins que sur le reste du territoire français.

3 Les mères des enfants nés en 2016 sont en majorité de nationalité comorienne

Naissances vivantes à Mayotte en 2016, de mères domiciliées à Mayotte, selon la nationalité des parents



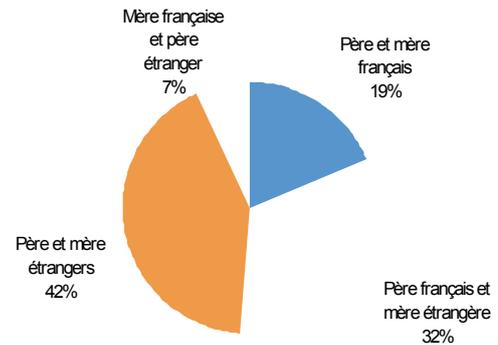
Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Neuf naissances sur dix hors mariage civil

À Mayotte, plus de neuf personnes sur dix, hommes comme femmes, âgés de plus de 35 ans, se déclarent être mariées traditionnellement ou l'avoir déjà été. Le mariage traditionnel est quasiment universel (98 % des mariages), tandis que le mariage civil reste encore marginal. Ainsi, plus de 90 % des bébés naissent hors du cadre du mariage civil : c'est quasiment toujours le cas lorsque la mère est de nationalité étrangère (95 %), mais un peu moins souvent lorsqu'elle est française (74 %).

4 À Mayotte, 58 % des enfants nés en 2016 ont au moins un parent français

Naissances vivantes à Mayotte en 2016, de mères domiciliées à Mayotte, selon la nationalité des parents



Source : Insee, statistiques de l'état civil.

L'indicateur conjoncturel de fécondité, une statistique encore fragile à Mayotte

L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés. L'ICF était de 4,1 enfants par femme à Mayotte en 2012, année du dernier recensement de la population, soit le niveau le plus élevé de l'ensemble des départements français. Interrogées sur leur désir d'enfants dans l'enquête Migrations Famille Vieillesse (MFV, 2015-2016), les femmes de moins de 25 ans déclarent en moyenne vouloir 4,3 enfants. Si le nombre d'enfants par femmes diminue tendanciellement pour les femmes natives de Mayotte, l'immigration de femmes depuis les Comores ou Madagascar peut changer la donne.

Les données de l'état civil permettent d'obtenir le nombre de naissances chaque année de manière fiable. Mais le calcul de l'ICF nécessite aussi de disposer d'un nombre de femmes en âge de procréer. Or celui-ci n'est mesuré de façon fiable qu'à l'occasion des recensements quinquennaux de la population. L'ICF pourra donc être actualisé dans quelques mois, lorsque seront produits les résultats du recensement de septembre 2017.

Sources

Les statistiques d'état civil sur les naissances sont issues d'une exploitation des informations transmises par les mairies à l'Insee. Le code civil oblige en effet à déclarer tout événement relatif à l'état civil (naissances, mariages, décès, reconnaissances) à un officier d'état civil dans des délais prescrits. L'Insee s'assure de l'exhaustivité et de la qualité des données avant de produire les fichiers statistiques d'état civil. Les naissances enregistrées à Mayotte sont intégrées aux données France depuis le millésime 2014.

Insee - Service régional de Mayotte
Pôle d'affaires Kawéni - Z.I. Kawéni
B.P. 1362
97600 MAMOUZOU

Directrice de la publication :
Valérie Roux

Rédaction en chef :
Sébastien Seguin et Julie Pariente

ISSN : 2275-4563 (imprimée)
ISSN : 2417-0941 (en ligne)

© Insee 2017

Pour en savoir plus :

- « Les naissances en 2016 », *Insee Résultats*, août 2017 ;
- Bellamy V., Beaumel C., « À nouveau en baisse, la fécondité atteint 1,93 enfants par femme en 2016 », *Insee Première* n° 1630, mars 2017 ;
- Marie C.-V., Breton D., Crouzet M., Fabre E., Merceron S., « La société de Mayotte en pleine mutation », *Insee Analyses Mayotte* n° 12, mars 2017 ;
- Baktavatsalou R., Clain E., « La moitié des Mahorais vivent en couple », *Insee Flash Mayotte* n° 26, janvier 2016 ;
- Le compte Twitter de l'Insee La Réunion-Mayotte : @InseeOI.

